

Montréal, le 27 septembre 2023

Julie Roy
Présidente
Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

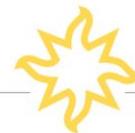
Objet : Commentaires de l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Consultation sur l'avenir de l'eau à Montréal

Madame Roy,

Tout d'abord, permettez-moi de féliciter la Ville de Montréal pour son intention de renouveler la Stratégie montréalaise de l'eau ainsi que pour la démarche de consultation que votre Commission organise actuellement. La question de l'eau est un sujet d'une grande importance pour assurer la pérennité du service, pour améliorer la qualité de l'environnement ainsi que pour l'adaptation climatique. C'est justement en élaborant une vision globale et en identifiant des stratégies et des actions prioritaires que nous affronterons plus efficacement les défis multiples en matière d'eau.

Le document de consultation *L'avenir de l'eau à Montréal* aborde une grande variété d'enjeux, dont plusieurs ne sont pas directement en lien avec la mission de l'Ordre des urbanistes du Québec, à savoir l'entretien des infrastructures, la réglementation sur l'utilisation de l'eau ou bien son financement. Ainsi, nous n'avons pas préparé de mémoire exhaustif. Nous souhaitons, néanmoins, commenter deux enjeux qui nous tiennent particulièrement à cœur : l'arrimage de la planification des infrastructures en eau avec la planification en urbanisme et la gestion des eaux pluviales.

Premièrement, Montréal connaît depuis quelques décennies une tendance de consolidation et de densification urbaine. Cela se matérialise à travers le boom immobilier dans le centre-ville, la transformation de plusieurs secteurs anciennement industriels ou autrement désaffectés ou bien la densification à plus petite échelle dans plusieurs secteurs établis. Encouragé et encadré par la planification, tout porte à croire que le nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) intensifiera les orientations et les dispositions en ce sens. Il s'agit d'un virage incontournable pour répondre à la crise du logement, pour accueillir la croissance démographique sans poursuivre l'étalement urbain de même que pour répondre aux aspirations des citoyens qui souhaitent

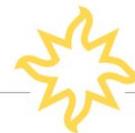


habiter des milieux de vie complets et plus sobres en carbone. De nouveaux secteurs à transformer devront être identifiés, en particulier en lien avec les infrastructures de transport collectif en développement. Puis, des stratégies devront être développées afin d'ouvrir la voie à une densification généralisée du territoire.

Dans ce contexte, il est essentiel de réussir un arrimage serré du futur PUM avec la planification des infrastructures en eau afin de s'assurer que ces dernières soient en mesure d'accueillir la croissance prévue dans les hypothèses d'aménagement des différents secteurs. Au cours des dernières années, certaines municipalités ont connu des difficultés en approvisionnement d'eau potable dans les secteurs en consolidation, ce qui a eu comme effet de ralentir les projets et d'obliger des interventions d'urgence en matière d'aménagement du territoire et d'infrastructures. Pour l'instant, la Ville de Montréal a été épargnée de ce genre de problème, mais il faut rester vigilant et rigoureux. Dans le même ordre d'idées, il faut aussi assurer une coordination des travaux de réfection et de remise aux normes des infrastructures en eau avec les projets de requalification urbaine à venir.

Deuxièmement, la gestion des eaux pluviales est aussi un sujet qui interpelle les urbanistes. Le document de consultation cerne bien les enjeux : il faut rendre les milieux urbains plus résilients face aux épisodes de pluie intense et cela ne peut pas passer uniquement par l'élargissement des infrastructures traditionnelles. Nous avons besoin d'une meilleure gestion des eaux de pluie sur place. Une telle approche doit nécessairement passer par la réglementation en urbanisme. Nous préconisons l'intégration dans les règlements de zonage de normes pour contrer l'imperméabilisation des parties non construites des terrains, ainsi que l'intégration des mécanismes de gestion de l'eau de pluie, notamment dans les projets commerciaux, institutionnels et industriels. Une réglementation resserrée est également nécessaire pour réduire la superficie des stationnements de surface et pour concevoir ceux-ci de manière plus écologique. La gestion sur place des eaux de pluie doit également être intégrée comme critère d'analyse dans les règlements d'urbanisme discrétionnaires, dont les projets particuliers de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et les futurs règlements de zonage incitatif, rendus possibles par les modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans le projet de loi n° 16.

Une meilleure gestion de l'eau de pluie passe également par un réaménagement du domaine public, pour favoriser la déminéralisation des surfaces et les aménagements absorbants. C'est particulièrement le cas dans les milieux à plus forte densité urbaine, avec un taux élevé d'implantation au sol des bâtiments. Des projets tels que la *water square* de la place des Fleurs-de-Macadam ou bien la ruelle bleue et verte de Pointe-Saint-Charles devront se multiplier partout sur le territoire de la Ville de Montréal. La construction d'aires d'absorption dans les espaces verts, les places publiques ainsi que les sites de bâtiments municipaux doit donc être explorée. Le potentiel le plus important se trouve, toutefois, dans des espaces actuellement dédiés à la voirie.



Il faut généraliser la construction de saillies de trottoir végétalisées et drainantes, de ruelles vertes perméabilisées, de rues rétrécies avec de l'espace pour des bandes et terre-pleins plantés, de jardins de pluie à même les rues, ainsi que de projets de piétonnisation permanente faisant une plus grande place aux surfaces perméables. La planification devra prioriser les interventions dans les secteurs les plus à risque d'inondation, mais nous croyons qu'il s'agit d'une approche prometteuse pour tout le territoire.

Nous espérons que ces recommandations alimenteront les réflexions de la Commission en vue de la prochaine mouture de la Stratégie montréalaise de l'eau. Veuillez agréer, madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Sylvain Gariépy
Président
Ordre des urbanistes du Québec